

## TEAM LAURENTUS AUTOSPORT

---

COURSES DE TONDEUSES AUTOPORTEES.  
ENDURANCE et GRAND PRIX

### REGLEMENT TECHNIQUE TONDEUSES.

---

#### **MACHINES.**

Sont autorisées seulement les tondeuses à gazon autoportées à direction à volant (*pommeau interdit*)

Interdit aux micros tracteurs.

Capot moteur obligatoire.

Dépose obligatoire de tout élément de coupe lame ou broyeur.

Aucune pièce mobile apparente (*ex : les poulies apparentes devront êtres équipées de carters sur et sous la machine*).

Les renforts sur pièces d'origine sont autorisés.

Les trains roulants devront restés sur les bases d'origine.

(*Renforts autorisés, Triangulé interdit*)

**La machine devra être pourvue d'un coupe circuit à arrachement homologué, façon Quad ou jet-ski .(Photo-2)**

Réservoir d'essence d'origine avec bouchon étanche.

Les repose pieds devront empêcher le passage des jambes du pilote sous les roues arrière.

Des barres anti-encastrement, non saillantes sont obligatoires, ainsi que des barres de protection latérales. (*Voir plans Photo - 4*)

**Les batteries devront êtres solidement fixées dans un caisson**, ou coiffées d'un bac qui empêche, en cas de retournement, l'acide de se répandre et d'atteindre le pilote. Sauf batteries gel.

Tous déplacement de batterie, par rapport à l'emplacement d'origine devra recevoir l'aval d'un contrôleur technique.

(Obligation d'un carénage solide boulonné, et pour l'avant, maintien dans les capots moteurs.)

Les parties en verre devront être soit scotchées soit démontées (*ex : phares*).

Trains roulants, largeur maxi autorisée : 102 cm. Pneus de tondeuses obligatoires. (*Pneus agraires interdits*)

Les pare-chocs ne devront pas dépasser 80% de la largeur des voies. Aucun autre élément ne devra dépasser du périmètre de la machine. Tous les angles saillants devront être protégés.

(Photo-3)

Article 6b : **MOTEURS:**

Type de moteurs, **monocylindre de tondeuse** atmosphérique essence. Emplacement d'origine sur le châssis

Carburateur et allumage libres, Turbos interdits. **Echappement Maxi 105.DB.** Un contrôle sonore (Accélération MAXI) sera effectué avant et pendant la course. **Echappement libre interdit**

L'échappement devra être protégé par une tôle ou un grillage pour éviter les brûlures

**Transmission:** pont arr. ou arbre rigide, d'origine tondeuse, obligatoire, modifications possibles. **Système de freinage obligatoire.**

Toutes les machines devront être équipées d'un **accélérateur à rappel automatique** (*sans pression physique sur la commande d'accélérateur le moteur doit tourner au ralenti*).

Article 7 : **STANDS** : 1 Stand de 3m de façade et 6m. de profond par ÉQUIPE de 1 à 4 machines .Seule les personnes badgées auront accès au stands **sous peine de pénalité.** (*Pilotes & 2 mécaniciens par machine*)

Les ravitaillements et la mécanique devront s'effectuer seulement dans l'emplacement réservé à cet effet, à l'intérieur du stand, moteur coupé et sur une bâche plastique apportée par chaque équipage (environ 4M<sup>2</sup> par machine).

Le ravitaillement sous pression ou par derrick à hauteur est interdit.

La présence d'un extincteur 4 Kg mini adapté aux feux d'hydrocarbure par Stand est obligatoire.

*On ne fume pas dans les stands, ni dans le parc d'assistance*

*A mettre obligatoirement en application.*

*1- Les capots doivent être fixés solidement*



*Photo-1*

*2- Les angles et tôles saillantes doivent être protégés.*

*3- Coupe circuit type Quad ou Jet-Ski Obligatoire*



**Photo-2**



Les pare-chocs ne doivent pas dépasser 80% de la largeur des voies  
Leurs fixations doivent être reprises solidement sur le châssis..

**Photo-3**



Pare-chocs et barres anti-encastrement au niveau de l'axe des roues

**Photo-4**

***L'organisateur peut à tous moment modifier ce règlement par additif.***